

Commune de **ONTLEBON**





Commune de
ONTLEBON

BULLETIN MUNICIPAL 2017

	<i>éditorial</i>	1
	<i>actions municipales</i>	2
	<i>actions sociales</i>	17
	<i>calendrier des manifestation / liste des associations</i> ...	20
	<i>état civil</i>	22
	<i>fêtes et cérémonies</i>	23
	<i>sport</i>	28
	<i>monde associatif</i>	33
	<i>vivre ensemble</i>	41
	<i>loi Montagne</i>	44
	<i>pays horloger</i>	48
	<i>communauté de communes du Val de Morteau</i>	50

2016 a été pour Montlebon une année de transition puisqu'après deux années d'investissements importants avec la réalisation de la Maison de l'enfance, de la chaufferie centralisée pour les bâtiments publics et la rénovation de l'aile est du cloître, il fallait faire une pause budgétaire. Nous nous sommes donc concentrés en 2016 sur les travaux dits traditionnels, d'entretien de voirie et des bâtiments communaux :

- Dans l'**aile Est du cloître** rénovée cohabitent en bonne intelligence : musique, chorale, 3^e Âge et toutes les associations qui le souhaitent. Après une période d'adaptation, cela fonctionne.
- La réalisation d'une **salle et d'un vestiaire mutualisés** dans la salle des fêtes pour le club de judo, les écoles, l'accueil de loisirs et les cours de yoga ; là aussi la mutualisation est de mise.
- La mise en place du **numérique à l'école** avec fourniture de vidéoprojecteurs interactifs, d'une classe mobile et le câblage de l'ensemble du groupe scolaire.
- L'installation de la **classe UETED** en septembre dernier est une réussite et un exemple d'intégration.

Parallèlement à ces réalisations, nous avons continué à travailler sur le projet de **sécurisation du village**, c'est la rue de la Vigne qui sera refaite en 2017 avec la fin des aménagements autour de la Maison de l'enfance.

Nous travaillons également sur la **sortie de la rue de Neuchâtel** : où nous poserons des coussins berlinois afin de réduire la vitesse montante et descendante.

Le projet de réaménagement de la **rue de Chinard** a vu le jour en 2011 et, malgré les lourdeurs administratives, devrait aboutir en 2017 à la satisfaction de tous. Nous venons de recevoir l'arrêté de Monsieur le Préfet, déclarant celui-ci d'utilité publique et les terrains nécessaires à la réalisation cessibles. Après l'affichage public d'un mois et sa notification aux propriétaires concernés, nous nous porterons acquéreurs de ces parcelles, soit en février 2017.

Comme les riverains, nous sommes impatients de mener à bien ce dossier.

La nouvelle organisation territoriale de la République, **loi Notre**, prévoit dès le 1^{er} janvier 2017, le transfert aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de plusieurs compétences : assainissement, tourisme, ordures ménagères, aménagement de zones commerciales et industrielles... mais le principal changement pour Montlebon réside hélas dans la perte de la gestion de l'eau dès 2020. Des négociations vont être entreprises par notre collectivité à ce sujet.

La loi Montagne a été adoptée grâce à l'implication des élus. Elle prévoit plusieurs volets sur le numérique, la téléphonie mobile, l'agriculture, le tourisme, l'accueil des gens du voyage entre autres.

Nous devons en 2017 gérer notre commune de façon rigoureuse, comme toujours. Mais avec les dotations de l'État en baisse, les collectivités locales sont mises à contribution pour participer à la diminution du déficit budgétaire de l'État. Il faut nous montrer inventifs, combatifs et créatifs pour atteindre nos objectifs et maintenir le niveau actuel de services à la population. Il faut également continuer d'avoir des projets pour l'année 2017 et les années futures, vous pouvez compter sur la **mobilisation de l'ensemble de l'équipe municipale et des élus, au service de la collectivité avec pour unique but de servir l'intérêt général**.

Je souhaite enfin remercier tous les Belmontois(es) représentant la **vie associative** de notre bourg, car le deuxième semestre 2016 a été très animé avec la fête de Derrière-le-Mont, le dimanche à la ferme aux Vuillaumiers, la descente d'alpage organisée par l'APPAT, la fête des Fontenottes, le cross départemental des pompiers et le Téléthon.

Toutes ces fêtes ont eu à faire à une météo plus ou moins capricieuse.

Merci à vous tous, responsables et bénévoles, pour votre implication dans chacune de ces manifestations. Vous avez contribué à la renommée de Montlebon bien au-delà du Val. Vous faites des envieux, sachez-le !

Je sais que vous ne ménagéz pas votre temps pour le maintien de l'animation de Montlebon. Mais 2017 ne sera pas en reste car un son et lumière est prévu. L'équipe municipale est fière de vous et vous remercie encore.

Mesdames, Messieurs, chères amies et chers amis, avec les membres du Conseil municipal, nous vous présentons tous nos vœux pour 2017, à vous, vos familles, vos proches.

Que 2017 permette l'épanouissement de votre vie personnelle, familiale, professionnelle et associative.

Cordialement vôtre.

Catherine Rognon
Maire

COMMISSION VOIRIE:

SÉCURISATION DU VILLAGE

Lors du précédent bulletin municipal nous vous avons fait part de notre volonté de sécuriser la traversée du village et le centre bourg, pour cela un assistant à maîtrise d'ouvrage avait été engagé pour nous aider à définir les priorités et réaliser le cahier des charges en vue d'engager un cabinet de maîtrise d'œuvre.

C'est l'atelier Gallois Curie basé en Alsace qui a été retenu pour mener à bien ce projet visant à aménager l'espace public pour que chacun se sente en sécurité dans un cadre harmonieux.

Lors de l'établissement de l'avant-projet, nous avons demandé à ce que soient prises en compte les spécificités de notre commune, qu'il s'agisse de sa position sur

un axe fortement emprunté par les automobilistes se rendant à leur travail ou du regroupement dans un même périmètre des structures communales que sont l'école, la maison de l'enfance, la salle des fêtes et les terrains de sport. Nous avons également veillé à ce que la vue sur le cloître soit préservée. Une attention particulière sera apportée au choix des matériaux afin qu'ils soient d'entretien facile, résistants et adaptés à notre région.

Pour rappel les travaux de sécurisation seront effectués sur plusieurs années dans l'ordre ci-après :

- Rue de la Vigne
- Haut de la rue de Neuchâtel
- Centre bourg



AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE CHINARD

Le projet d'aménagement de la rue de Chinard a débuté en 2011. Les travaux prévus permettront de sécuriser tous les utilisateurs du domaine public et tous les riverains ayant accès à la rue de Chinard. Les piétons, nombreux en semaine et plus particulièrement le week-end ainsi que les enfants scolarisés pourront rejoindre le centre-bourg depuis le carrefour des rues du Château d'Eau et des Epinottes jusqu'au carrefour de la route départementale 48 en toute sécurité.

Ce chantier d'ampleur nécessite la création d'un trottoir de 1.50m répondant aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite et le calibrage de la voirie à 5.70 m afin de permettre le croisement de tous utilisateurs du domaine public roulant. Dans cette optique, l'Agence Foncière du Doubs a entamé des démarches amiables d'acquisitions foncières. La quasi-totalité des parcelles du périmètre du projet a été négociée et a été acquise courant septembre 2012. Malgré de nombreuses démarches, certaines parcelles n'ont pu être acquises. L'impossibilité d'acquiescer cette partie de foncier oblige la commune à retarder les travaux d'aménagement de l'ensemble de la zone concernée. À défaut d'accords amiables et vu le caractère urgent de ces aménagements de sécurité. Nous avons saisi le juge pour une mesure d'expropriation. Nous venons de recevoir l'arrêté de Monsieur le Préfet déclarant d'utilité publique le projet de Chinard et cessibles les terrains nécessaires à la réalisation. Après l'affichage public d'un mois et sa notification aux propriétaires concernés, nous nous porterons acquéreurs de ces parcelles, soit en février 2017.

En attendant la pose de coussins berlinois, des contrôles de vitesse seront réalisés.

LES PRINCIPALES ÉTAPES

- Séance du Conseil municipal du 27 mai 2009 – Choix de la Maîtrise d'œuvre (cabinet ANDRE à Pontarlier)
- Séance du Conseil municipal du 25 janvier 2012 - Acquisition foncière pour aménagement de la rue de Chinard
Pour réaliser ces aménagements, il convient de faire les acquisitions foncières issues de la division des parcelles adjacentes à la rue de Chinard. Par courrier du 24 août 2011, la Direction Générale des Finances Publiques a donné la valeur vénale des terrains à prélever.
- Séance du 09 mai 2012 – Promesses d'échange et de vente de terrains entre la commune et les propriétaires concernés
- Séance du 22 août 2012 – Déclaration d'Utilité Publique
Le Préfet est saisi afin qu'il prescrive l'ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaires conjointes néces-



saires à l'acquisition des terrains si au terme des enquêtes aucun accord amiable n'est trouvé.

- Séance du 16 octobre 2013 – Arrêt des négociations foncières.

Après constat d'absence totale de résultat dans les dernières négociations, le Conseil municipal exprime sa volonté de mettre un terme définitif à toutes négociations foncières possibles avec les propriétaires n'ayant pas encore conclu un accord avec la mairie et autorise le Maire à diligenter la procédure d'expropriation et notamment à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il prescrive l'ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaires conjointes nécessaires.

Ainsi, du 13 juin au 6 juillet 2016 sont ouvertes :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la voirie de Chinard,
- une enquête parcellaire conjointe destinée à délimiter le périmètre des terrains dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet et à déterminer les propriétaires réels de ces terrains.

Pendant cette période, le public a pu prendre connaissance des dossiers et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet à la mairie de Montlebon.

Le rapport relatif à ces enquêtes stipule que les travaux envisagés sont en adéquation avec le risque potentiel d'accidents de la circulation et avec l'environnement naturel des lieux. En conclusion, le projet qui vise à acquiescer les terrains concilie au mieux les exigences de sécurité publique et de la protection des populations sans impacter de façon disproportionnée ni les propriétaires des terrains concernés par une expropriation, ni les ressources financières de la collectivité. Un avis favorable est donc donné pour l'acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement de la voirie rue de Chinard.

COMMISSION BÂTIMENT :

RÉNOVATION DU CLOÎTRE

Après la maison de l'enfance et son ouverture à la rentrée 2015, nos efforts étaient cette année centrés sur les travaux de rénovation du cloître qui vient à son tour de rouvrir ses portes aux associations et aux élus.

Après la salle d'honneur entièrement rénovée, ce sont aujourd'hui les salles associatives qui accueillent leurs utilisateurs et notamment le club du 3eme âge dans un nouvel espace pouvant recevoir jusqu'à 80 personnes, 3 salles de réunion plus petites sont également mises à disposition des sociétés, une salle accueille à nouveau les choristes à quelques pas de leur implantation antérieure et une salle de répétition totalement insonorisée reçoit nos amis musiciens. De plus un espace convivialité équipé de mobilier type mange-debout et de petit électroménager permet à chacun de pouvoir prolonger les discussions autour d'un café et d'une collation. Tous ces espaces sont mutualisables afin de répondre au mieux aux besoins divers et variés de chaque société.

Des placards de rangement situés à proximité des salles et des locaux de stockage créés au 2e étage sont dédiés aux associations et à la mairie. Nous avons encore à équiper avec des rayonnages le local

qui recevra les archives de la commune.

Aujourd'hui, la sécurité de ce bâtiment est assurée par l'installation d'une alarme incendie, d'issues de secours et de balisage lumineux. L'accessibilité a été prise en compte et un ascenseur dessert l'ensemble des niveaux.

Une inauguration est prévue en début d'année 2017, chacun pourra ainsi s'il le souhaite venir visiter et se rendre compte par lui-même des changements et améliorations apportés.

Nous adressons un grand merci à tout le personnel communal pour sa contribution si précieuse que ce soit pour les déménagements et emménagements, le grand nettoyage de fin de travaux ou les diverses et fastidieuses démarches administratives.



NOUVEAU DOJO

La salle des fêtes accueille depuis septembre le club de judo avec le dojo au 2^e étage, et au 1^{er} étage des vestiaires filles et garçons, une douche et des toilettes le tout complété par un espace bureau et convivialité.

Cette association a été particulièrement impactée par les travaux et a dû déménager à deux reprises. Nous remercions sincèrement dirigeants et licenciés d'avoir été compréhensifs et leur souhaitons une bonne saison sportive.

Le temps est donc venu pour chacun de prendre ses repères dans ces nouveaux espaces et nous l'espérons très fort de s'y trouver bien.



COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT :



NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE, LOI NOTRE

Beaucoup de gens ont entendu parler de cette loi, mais peu en connaissent le texte dans ses grandes lignes. En voici quelques précisions :

Décision : Promulguée le 07.08.2015, cette loi a fait le choix de privilégier les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) et de leur attribuer de nouvelles compétences qui vont devenir obligatoires d'ici 2020.

Qui est concerné : Les communes (ou syndicats) rassemblées en EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de moins de 15 000 habitants.

Principal changement pour Montlebon : La commune perd la gestion de l'eau qui va passer sous la responsabilité de la CCVM (Communauté de Commune du Val de Morteau qui gère déjà l'assainissement).

Conséquences pour la commune :

- La commune n'aura plus la maîtrise du tarif de l'eau (**inchangé depuis + 15 ans**).
- La commune n'aura plus la maîtrise de la gestion des travaux sur les conduites d'eau, ces différents travaux seront gérés par la CCVM.
- La commune va perdre directement des **rentrées d'argent** pour son budget (une partie de l'eau produite est revendue à la ville de Morteau). Le budget eau est excédentaire.
- Quel avenir et comment vont être valorisés la **station d'ultrafiltration** et les réservoirs de la commune par rapport aux autres communes?

Élaboration de ce projet : C'est un projet de territoire à **construire de A à Z** et une grande révolution. Cette loi entre en vigueur dernier délai au 01/01/2020. La future collectivité gestionnaire est déjà identifiée : **La CCVM**.



Ce projet en est seulement au début de la phase réflexion. La gestion pourra se faire par délégation de service public globale ou en régie intercommunale.

Des groupes de travail vont se mettre en place pour mener à bien ce projet (faire un état du patrimoine eau de chaque commune, des travaux réalisés....

Nous ne manquerons de vous tenir informés de l'évolution de ce projet.

COMMISSION URBANISME :



POINT D'AVANCEMENT SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a pris du retard par rapport aux échéances initialement envisagées. Parmi les raisons inhérentes à la configuration de notre commune, figure la complexité liée à la prise en compte des nombreux hameaux ou écarts et aux constructions dispersées en zones agricoles. À cela sont venues s'ajouter, depuis la prescription en 2011, des évolutions réglementaires très significatives : loi ALUR en 2014 (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), loi d'avenir pour l'agriculture en 2015 - toutes deux concernant en particulier la préservation des zones agricoles et naturelles - et enfin, au 1^{er} janvier 2016 la recodification de la partie législative du code de l'urbanisme concernant le PLU.

C'est en fin d'année 2017 que devrait intervenir l'approbation du PLU de Montlebon, après 9 mois environ de procédures administratives à partir de l'arrêt en Conseil Municipal, ce délai incluant le déroulement de l'enquête publique.

CADUCITÉ TEMPORAIRE DU POS

Une disposition de la loi ALUR de 2014 prévoyait que les POS devenaient caducs au 1^{er} janvier 2016, avec une prolongation jusqu'au 27 mars 2017 pour les communes ayant engagé la transformation du POS en PLU avant le 1^{er} décembre 2015, ce qui est le cas pour notre commune (prescription du PLU en 2011). Notre POS deviendra donc caduc après le 27 mars 2017.

La procédure d'élaboration du PLU pourra se poursuivre, mais c'est le règlement national d'urbanisme (ou RNU) qui s'appliquera en lieu et place du règlement du POS, et ceci jusqu'à l'approbation du PLU et le respect des formalités le rendant exécutoire.

La commune et le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la communauté de communes du Val de Morteau se tiendront à la disposition des porteurs de projet concernant les règles d'urbanisme impactées.

COMMISSION BOIS ET FORÊTS :

LE POINT SUR LA CHALAROSE

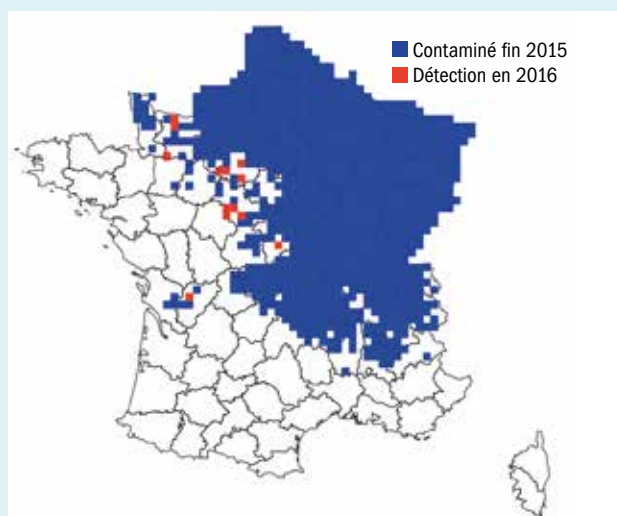
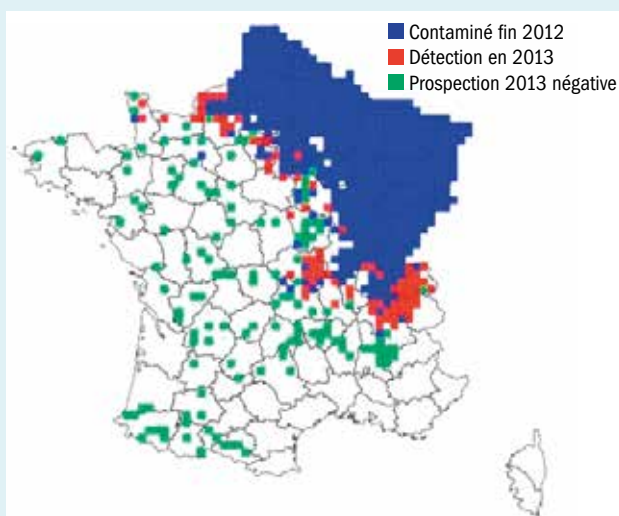
Un champignon parasite touche le frêne à grande échelle.

Le long des routes, dans les parcs et en forêt, on observe de plus en plus de frênes avec des branches mortes dans leur houppier.

Les symptômes sont signalés pour la première fois en Pologne il y a 25 ans.

Détectée dans l'Est de la France et en Suisse en 2008, la chalarose se propage de proche en proche vers l'Ouest et le Sud. Le seul moyen de retarder la progression de dépérissement est de ramasser les feuilles mortes en automne et de les détruire... Impossible en forêt.

Voir la progression de la maladie entre Octobre 2014 et Juillet 2015.



QU'EN EST-IL À MONTLEBON ?

Suite à la dégradation de l'état sanitaire (maladie sur les frênes, chalarose), il est décidé de faire **couper la haie longeant la route forestière desservant le Mont Gaudichot.**

La mission de surveillance et de commercialisation est confiée à L'Office National des Forêts, une partie est vendue directement au nouveau propriétaire de l'indivision Bobillier, l'autre partie proposée par soumission cachetée est attribuée à la scierie Faivre. L'exploitation devrait commencer rapidement, il est conseillé aux personnes empruntant ce chemin d'éviter ce lieu pendant les travaux de bûcheronnage; chantier très difficile et dangereux.

Au total, **73 feuillus** soit une centaine de stères seront coupés, quatre sapins dont trois mitoyens avec la propriété Bourdenet feront l'objet d'une vente amiable à la scierie Faivre.

COMMISSION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE :



1^{er} SEPTEMBRE 2016 : CARTABLE SUR LE DOS, 7 NOUVEAUX ÉLÈVES ARRIVENT DANS UNE TOUTE NOUVELLE CLASSE À L'ÉCOLE DE MONTLEBON

Un grand moment d'émotion pour cette rentrée; la toute première pour certains. Ces enfants, âgés de 3 à 11 ans, porteurs de Troubles Envahissants du Développement (TED) sont scolarisés au sein de l'Unité d'Enseignement (UE).

Ce dispositif est conventionné avec le service de soins et de d'éducation spéciale à domicile (SESSAD) de l'ADAPEI pour accompagner le projet de chacun des enfants. Ainsi une équipe spécialisée pluridisciplinaire est présente dans la classe au côté de l'enseignante spécialisée.

Des activités communes sont progressivement mises en place avec les autres classes de l'école: récréations, accueil d'élèves de grande section lors de séances de découverte du monde et de motricité,... Ceci permet de sensibiliser les enfants au «vivre ensemble» dans la joie et la bonne humeur!



DES EFFECTIFS EN HAUSSE

Cette année encore les effectifs sont en hausse pour notre groupe scolaire qui accueille désormais **232 élèves**, répartis de la manière suivante :

- **CLASSE UE TED** : 7 enfants
- **MATERNELLE** : 27 petits, 34 moyens et 27 grands **soit un total de 88 enfants.**
- **PRIMAIRE** : CP : 23 élèves
CP/CE1 : 5 CP et 19 CE1 soit 24 élèves
CE1/CE2 : 18 CE1 et 6 CE2 soit 24 élèves
CE2/CM1 : 8 CE2 et 13 CM1, soit 21 élèves
CM1/CM2 : 17 CM1 et 5 CM2 soit 22 élèves
CM2 : 23 élèves
soit un total de 137 élèves.

Par conséquent, une ouverture de classe a eu lieu à la rentrée dans les locaux où seulement quelques aménagements étaient nécessaires pour créer une salle de classe supplémentaire. D'après les 1^{ères} prévisions, les effectifs devraient également être en hausse pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Une ouverture de classe supplémentaire pourrait être à envisager si ces prévisions s'avéraient exactes puisque 96 élèves sont attendus en maternelle pour un seuil d'ouverture de classe à 91. L'effectif des primaires passerait lui de 135 à 141 élèves.

MESURES DE SÉCURITÉ

Suite aux nouvelles mesures de sécurité mises en place par le gouvernement, les portes de l'école sont désormais fermées pendant les heures de classe. Cela pose actuellement quelques problèmes aux enseignants qui ne peuvent pas laisser leur classe sans surveillance pour aller ouvrir la porte.

La municipalité étudie la possibilité de pouvoir **équiper l'entrée d'un visiophone et d'une ouverture de porte à distance.**

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE :

À la demande des instituteurs, et suite à l'accord de la municipalité, des heures supplémentaires ont été affectées au poste d'ATSEM afin de pallier au travail supplémentaire dû à l'augmentation des effectifs.

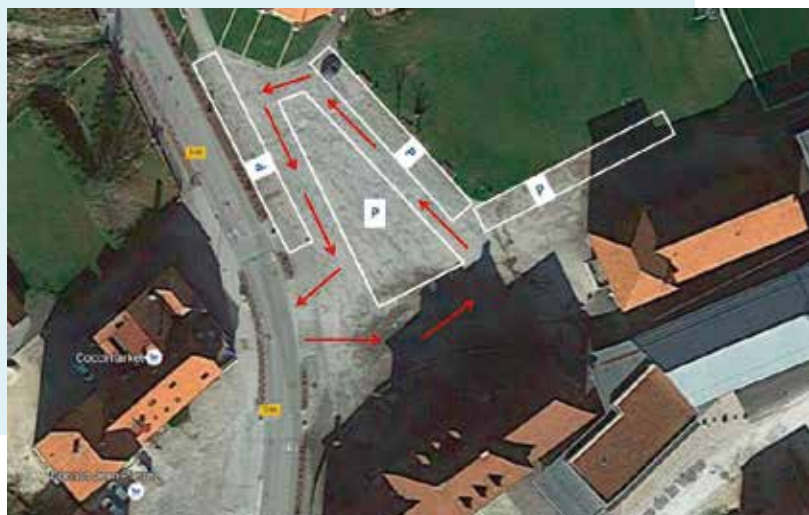
PARKING

Pour faciliter le stationnement sur la place des Minimes lors des heures d'entrée et de sortie d'école, nous vous rappelons qu'un plan de circulation a été établi depuis plusieurs mois.

Vous le retrouverez ci-dessous avec le **sens de circulation** et les **zones de stationnement autorisées.**

Dès le printemps prochain les places ainsi que les flèches de signalisation seront tracées au sol afin de clarifier la situation.

En attendant nous comptons sur le civisme de chacun afin de faciliter la circulation de tous et assurer la sécurité autour de l'école.



CLASSE NUMÉRIQUE

C'est maintenant effectif, l'ensemble du Groupe Scolaire Jules Vermot-Gaud est câblé informatiquement.

Deux vidéoprojecteurs interactifs ont été installés pour la rentrée de septembre dans les classes de **M^{me} Locatelli** (CP) et de **M^{me} Renaud** (CM1). Après une rapide formation de prise en main, les enseignants semblent satisfaits de ce nouvel outil de travail appelé plus simplement «le tableau magique» par les élèves.

Le choix de la classe mobile est en cours de finalisation et les élèves devraient pouvoir, dès la rentrée de Noël, utiliser ce nouvel outil de travail.

Un contrat de maintenance sera prochainement établi avec une société habilitée, afin de maintenir ce nouveau parc informatique à jour.



COMMISSION COMMUNICATION :

SITUATION DÉPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Comme vous le constatez régulièrement sur le territoire communal, les travaux de déploiement de la fibre optique avancent bien.

Pour la partie génie-civil :

- La pose des poteaux complémentaires hors secteur ABF (Architectes des Bâtiments de France) a été effectuée
- Le remplacement de 2 poteaux dans le secteur ABF ne devrait pas être réalisé avant mars 2017 par ENEDIS (ERDF).
- Le déblocage sur le réseau enterré est terminé depuis fin novembre.
- Le schelter (armoire principale de raccordement de la fibre) a été posé le 22 novembre dernier.
- La réalisation du génie civil enterré a été réalisée en novembre et décembre.

Pour la partie déploiement de la fibre :

- Le déroulage de la fibre devrait se faire courant janvier 2017
- Les travaux de raccordement entre les fibres dans les chambres auront lieu courant mai 2017, tout comme les mesures optiques.
- Nous n'avons malheureusement pas encore de date pour le raccordement aux différents foyers, mais des réunions d'information publique auront lieu afin de vous expliquer plus en détails les modalités d'abonnement.



VISITE DE MADAME LA SOUS-PRÉFÈTE

Jeudi 24 novembre, Madame le Maire et des élus ont accueilli à Montlebon Madame la Sous-Préfète, **Annick Paquet**, nouvellement nommée.

Il lui a été présenté la commune, ses projets, ses réalisations, ses difficultés, et fait visiter l'aile Est du cloître, la maison de l'enfance (péri-scolaire, crèche et classe UETED) Après une visite de l'exploitation du GAEC Moyse, Madame la Sous-préfète a pu échanger avec ces derniers, sur la filière agricole.

Cette visite s'est terminée par un repas à l'auberge du Charron, Madame Paquet a rencontré Joseph Simonin et ils ont discuté ensemble du futur musée en cours de construction, qui devrait ouvrir ses portes l'été prochain.





VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ 2017

Tous les Belmontois(es) sont cordialement invités
à la cérémonie des vœux de la municipalité

**samedi 7 janvier 2017 à 11 heures
à la salle des Jardins,
dans les nouveaux locaux du Cloître.**

Lors de cette cérémonie, M^{me} le Maire, Catherine Rognon
présentera les vœux de la municipalité.
À l'issue de la cérémonie officielle, un vin d'honneur sera servi,
permettant de prolonger cette rencontre de façon conviviale.
Nous vous attendons nombreux !

COMMISSION CIMETIÈRE :

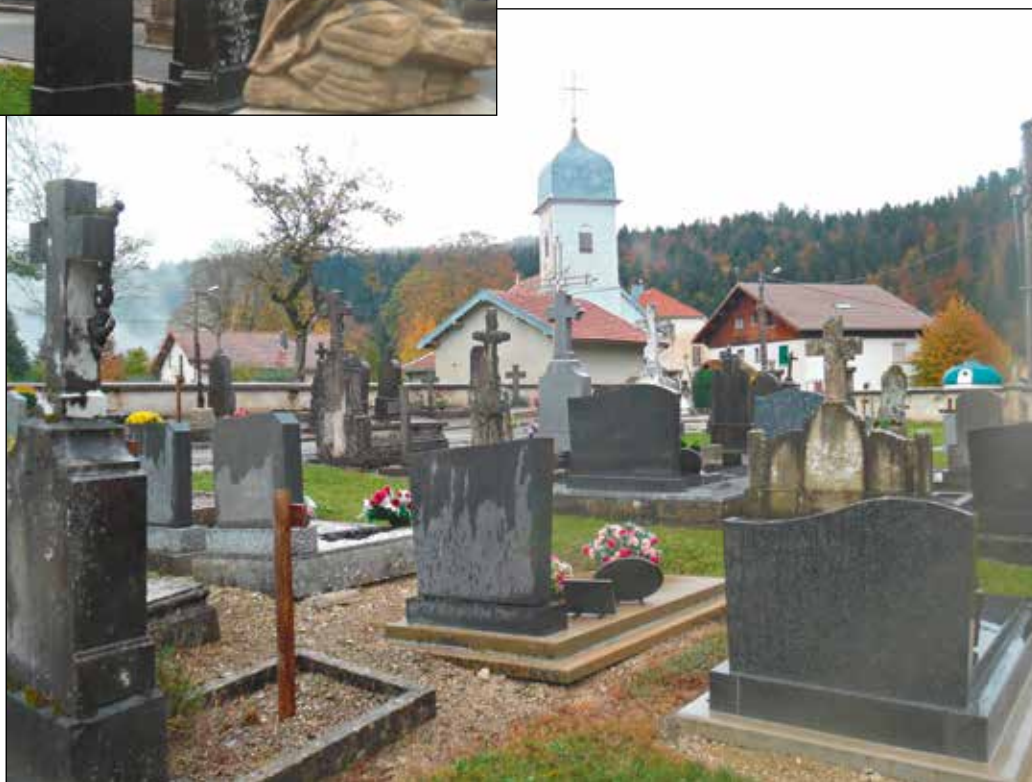
PANNEAU D’AFFICHAGE



La commune n'avait jusqu'à présent aucun règlement de cimetière.

La commission s'est documentée sur les différents règlements en usage dans d'autres communes et a soumis aux élus un règlement approuvé à l'unanimité.

Des porte-affiches ont été installés et ce règlement est désormais affiché dans nos trois cimetières.



COMMISSION TOURISME :

- Le Val de Morneau, c'est :*
- 83 km de pistes de ski de fond
 - 44 km de pistes de raquettes
 - 5 téléskis

TRANSPORT AUX PISTES

Mercredi après-midi en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances de février.

	DÉPART	RETOUR
MONTLEBON - Place des Minimés	13h00	17h05
MORTEAU - Place du Champ de Foire	13h10	16h55
VILLERS-LE-LAC - Parking de la Griotte	13h25	16h45
LE CHAUFFAUD	13h35	16h35
LE MEIX-MUSY	13h45	16h30

TARIFS TÉLÉSKI DU VAL DE MORTEAU

	- DE 18 ANS	ADULTES
MATIN - Jusqu'à 13h00	7,50 €	12,50 €
APRÈS-MIDI - Dès 12h30	7,50 €	12,50 €
JOURNÉE	11,00 €	16,00 €
7 JOURS	50,00 €	70,00 €
SAISON	70,00 €	130,00 €
TICKET UNITAIRE	2,00 €	2,00 €





TARIFS SKI DE FOND DU VAL DE MORTEAU

ADULTES (17 ans et +)

SAISON VAL DE MORTEAU - Du 1 ^{er} /10 au 16/12	60 €
SAISON VAL DE MORTEAU - À partir du 17/12	65 €
SAISON - Pour 3 forfaits adultes achetés simultanément	58 €

	JEUNES 6-25 ANS		ADULTES
	6/16 ANS	17/25 ANS	+ 25 ANS
SÉANCE - Val de Morteau	5 €	5 €	7 €
TARIF RÉDUIT - 4 adultes et +			5 €
TARIF RÉDUIT - Famille (2 adultes, 2 enfants et +)	5 €	5 €	5 €
TARIF RÉDUIT - Mercredi (hors vacances scolaires)	5 €	5 €	5 €
2 JOURS - Val de Morteau	9 €	9 €	13 €

ADAPEI SECTION LOCALE

Tout d'abord, en février la délégation Mortuacienne « Nous Aussi » est née. « Nous Aussi » est l'association française des personnes en situation de handicap intellectuel. Sa devise est « ne décidez rien pour nous, sans nous ». La délégation de Morteau, soutenue par la section locale, a de nombreux projets qui sont en cours de réalisation ou qui ont déjà abouti. Par exemple, organiser une soirée musicale dans un bar, un défilé de mode, rencontrer et échanger avec les étudiants, améliorer l'accessibilité et faire changer le regard sur le handicap.

Quant à la section locale, au cours de l'année, trois voyages culturels ont eu lieu, pour les travailleurs de l'ESAT et les résidents du foyer de vie de Gilley. Ces voyages ont été financés par le Vide Grenier, qui a lieu chaque année le premier week-end des vacances de Toussaint.

Cette année encore la population des 36 communes qui compose la section locale de Morteau a répondu avec générosité aux bénévoles qui leur proposaient la brioche de la solidarité.

Un grand merci à chacun d'entre vous pour votre accueil et votre aide si précieuse, de la part de toutes les personnes en situation de handicap.

Grâce à vos dons, la section locale de Morteau met en place des actions favorisant l'autonomie, développe des activités de loisirs, culturelles et sportives, et travaille à la formation des personnes qu'elle accompagne.





Fondés par Coluche en 1985, les Restos du cœur est une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de «Les Restaurants du cœur – les Relais du cœur».

Ils ont pour but «d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes».

LES RESTOS DU CŒUR DE MORTEAU

Le 13 décembre 1989, **Nicole Girardin**, secrétaire au CCAS de Morteau, a reçu un appel de **M. Carpi** (responsable des Restos sur le secteur de Pontarlier?) afin de trouver un local, deux bénévoles et un congélateur... Début 1990, le Conseil municipal de Morteau a délibéré favorablement suite à cette demande et a accordé l'usage d'une toute petite salle derrière la Poste, là où se trouvent actuellement les locaux des Restos qui n'ont donc pas changé d'adresse depuis leur origine. «C'était un local exigu, non chauffé qui servait à la fois de lieu de stockage et de distribution» se souvient **Joseph Godot** (†), l'un des premiers bénévoles recruté par Nicole Girardin. Résidant à Villers-le-Lac, il fut à l'initiative de l'ouverture d'une annexe des Restos de Morteau sur sa commune, afin de distribuer l'aide alimentaire (on disait «les colis»

à l'époque) à ceux qui ne pouvaient pas se déplacer jusqu'à Morteau. Nicole Girardin a quitté les Restos au bout d'un an.

De nombreuses personnes se sont ensuite succédées jusqu'à l'arrivée de **Jean-Claude Lobre** en 2003 encore responsable à ce jour.

Lorsqu'il a rejoint l'équipe en 2003, le local «originel» avait été transformé en chaufferie pour tout le bâtiment (CCAS, bibliothèque et Restos), la mairie, le théâtre et la salle des Fêtes. Les bénévoles y avaient accès pour faire leur vaisselle grâce au minuscule lave main qui côtoyait l'énorme chaudière (ça empestait le fuel!) et grimper par une «échelle-escalier» au CCAS, leur voisin du dessus, qui disposait des seules toilettes du bâtiment.

En 2005, la municipalité a fait réaliser d'importants travaux en perçant un mur pour permettre l'accès à un garage et le transformer en réserve, faisant ainsi passer le local de deux à trois pièces, mais en installant de vastes placards et de nombreux rayonnages pour faciliter le rangement et la distribution.

La salle d'accueil a été décorée aux «armes des Restos» agrémentés d'un portrait de Coluche, par un artiste local. Les derniers aménagements datent de l'été 2008 : ajout de mobilier (tables et chaises, chaises pour enfants), installation de placards fermés dans les toilettes et de rayonnages dans le bureau ainsi que diverses transformations : coin vestiaire et patères supplémentaires.

Suite à l'augmentation régulière du nombre de personnes accueillies, l'équipe des bénévoles semble un peu à l'étroit maintenant, moins dans la salle d'accueil que dans la réserve où elle a du mal à loger tout ce dont elle a besoin pour assurer les distributions de l'aide alimentaire.

QUELQUES CHIFFRES

Il y a une évolution constante des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire et de la fréquentation des restos le jour de la distribution. Lorsque j'ai fait mes « premières armes » comme bénévole, nous accueillions une trentaine de familles, soit 60 à 70 personnes aidées et nous ne distribuions l'aide alimentaire qu'une fois par semaine contre deux à présent. Lors de la précédente campagne d'hiver, le nombre de familles inscrites

approchait la centaine (environ 200 personnes aidées) et la fréquentation moyenne tournait autour de 75 à 80%, ce qui représente un chiffre élevé lorsqu'on le compare aux statistiques des autres centres du département. La campagne d'été qui vient de s'achever a également battu tous les records: 54 familles inscrites (35 en 2015).

MESSAGE DE M. LOBRE AU CCAS DE MONTLEBON



Voilà pourquoi une action comme celle que vous avez initiée à Montlebon, au Coccimarket, avec les membres du CCAS de Montlebon, est importante pour nous, comme le sont également toutes les opérations de « ramasse » auprès des commerçants locaux. Tout ce qui n'est plus vendable est la plupart du temps encore consommable. En récupérant plusieurs tonnes de denrées chaque année, nous diminuons les quantités gaspillées en en faisant profiter des personnes en situation de précarité.

Merci à M. et M^{me} Bonnot d'accepter de voir leur hall d'entrée "occupé" toute une journée, merci surtout à leurs clients de répondre massivement aux sollicitations et de se montrer si généreux. Le samedi 29 octobre 2016, à 18h30, 100 kg (3 caddies) de produits alimentaires et d'hygiène ont été récoltés au Coccimarket de Montlebon. Merci aux membres du CCAS qui se sont relayés pendant cette journée. Sans tout ce monde, les Restos du cœur auraient bien du mal à fonctionner.

On compte sur vous !

calendrier des manifestations 2017

JANVIER

Samedi 7

Vœux de la Municipalité

Dimanche 15

Repas des Anciens

Vendredi 20

Assemblée Générale de l'APPAT

Vendredi 27

Remerciements Téléthon

Dimanche 29

Loto de l'Echo de la Montagne

FÉVRIER

Vendredi 3

Tarot du Foyer de Derrière-le-Mont

Samedi 18 et dimanche 19

**Représentations de la Troupe de théâtre
Les Gaspachos**

Samedi 25 et dimanche 26

**Représentations de la Troupe de théâtre
Les Gaspachos**

MARS

Samedi 4 et dimanche 5

**Représentations de la Troupe de théâtre
Les Gaspachos**

Samedi 11

**Soirée déguisée de l'Association
Belmontoise des Parents d'Elèves**

Dimanche 12

Loto de la Chorale Ladamisol

Vendredi 17

Loto du Foot

AVRIL

Samedi 8

Opération village propre

Samedi 22 et dimanche 23

Salon des vins de la Pétanque

Du jeudi 20 au samedi 22

**Stage musical des jeunes de l'Echo de la
Montagne**

Samedi 29

Concert de l'Echo de la Montagne

MAI

Lundi 1^{er}

Foire

Lundi 8

Commémoration de l'Armistice 1945

Vendredi 26

Fête des Mères

JUIN

Dimanche 4

Troc de plantes Autour d'un Jardin

Vendredi 9

Tournoi de pétanque des Vétérans du Foot

Vendredi 30

**Fête des écoles de l'Association
Belmontoise des Parents d'Elèves**



annuaire associations

3^e Âge et Loisirs

Claude BAVEREL
4, rue des Ombelles - 25500 MONTLEBON
03 81 67 06 80
baverelclaud@orange.fr

ADMR

Philippe ALPY
7, rue Clos Deland - 25560 FRASNE
03 81 49 81 33

Amicale Scolaire

Mme Christine VASSEUR
9, place des Minimes - 25500 MONTLEBON
03 81 67 06 59
ecole.sur-la-seigne.montlebon@ac-besancon.fr

Amis des Fontenottes

Henri PERRIN
11, Les Sarrazins - 25500 MONTLEBON
03 81 67 16 30
chantalhenri@gmail.com

Amitié Franco-Turque

Seday TEMIZYUREK
1, rue de la Sablière - 25500 MONTLEBON
03 81 67 99 41

APPAT

Aline SAUGE
2, le Mont des Meix - 25500 MONTLEBON
07 70 25 30 83
www.appat.montlebon.com
appatmontlebon@gmail.com

Association belmontoise des parents d'élèves (ABPE)

Maxime BOURNEZ
12, rue des Creux - 25500 MONTLEBON
abpe.montlebon@gmail.com

Association Gym Détente de Montlebon

Agnès DEJARDIN
4, rue de Cornabey - 25500 MONTLEBON
03 81 67 53 14
pascal.dejardin@wanadoo.fr

Association Bûcherons Francs-comtois

Patrice NUSSBAUM
9, rue des Carrières - 25500 MONTLEBON
http://www.a-b-f-c.org
bucheronsfrancscomtois@orange.fr

Autour d'un Jardin

Dominique SANVIDO
16, rue des coquillards - Derrière le Mont
25500 MONTLEBON
03 81 67 44 88 / 06 42 44 30 05
autour1jardin.canalblog.com
autourdunjardin@free.fr

Chasse

Joany ANDRE
1, rue du Doubs - 25500 MONTLEBON
03 81 67 13 90 / 07 57 51 00 99
elise.romane@orange.fr

Chorale Ladomisol

Gilles BOURGEOIS
15, rue de la Sablière - 25500 MONTLEBON
03 81 83 43 27
gilles.bourgeois3@free.fr

Club de Marche

Sylviane SIMONIN
15, Les Sarrazins - 25500 MONTLEBON
03 81 67 15 02
surlamontagne@live.fr

Club de Vannerie

Dominique PERRIN
3, les Sarrazins - 25500 MONTLEBON
03 81 67 15 18
perrindomi@yahoo.fr

Comité d'Animation de Montlebon

Alain JACQUET
4, Rue de Bellevue - 25500 MONTLEBON
06 82 22 94 92
alainjacquet@neuf.fr

Echo de la Montagne

Sophie OUDOT
6, rue Marinière - 25500 NOEL CERNEUX
03 81 67 80 45
http://harmonie.edlm.free.fr
vernerey.sophie@wanadoo.fr

Football Club Morteau-Montlebon

Pascal BOILLLOT
Lieu-dit les Sangles - 25500 LES FINES
03 81 67 34 97 / 03 81 43 77 13
fcmorteaumontlebon.com
p.boillot@wanadoo.fr

Foyer de Derrière le Mont

Patrick ANDRE
3, les Charmottes - 25500 MONTLEBON
06 86 16 53 53
andre.lescharmottes@gmail.com

Généalogie (CEGFC section de Morteau)

Gérard PATOIS
14, rue Capit Treilhes - 25140 FRAMBOUHANS
03 81 68 62 25

Judo

Maxime BOURNEZ
21, Clos Chevril - 25500 MONTLEBON
03 81 67 31 60 - 06 76 38 60 00
judoclubmontlebon@gmail.com

Maternelle sur la Seigne

Christophe ROY
7, place des Minimes - 25500 MONTLEBON
03 81 67 23 69
maternelle.surlaseigne@wanadoo.fr

Ortograf-FR

Louis ROUGNON-GLASSON
9, rue Volta - 25500 MONTLEBON
03 81 67 43 64
louis.rougnon-glasson@laposte.net

Pétanque

Benoît DREZET
21, rue de Chinard - 25500 MONTLEBON
06 89 66 80 56
benoitdrezet@hotmail.com

Suavemente

Angela PALLERO
31, rue de Neuchâtel - 25500 MONTLEBON
06 80 47 43 69
angela.therapie@gmail.com

Tennis

Sébastien GROSJEAN
34, rue Baillé - 25500 MONTLEBON
06 76 75 62 51 06 79 08 38 41
tennismontlebon@gmail.com

Théâtre Les Gaspachos

Denis VERMOT
1, Champ la Gaude - 25500 MONTLEBON
03 81 67 19 15
lesgaspachos@gmail.com

Les Toqués Belmontois

Suzanne VUILLET
toques.belmontois@gmail.com

Trait d'Union et Cheval Comtois du Val de Morteau

Noël SIRE
17, rue du Petit Four - 25500 MONTLEBON
03 81 67 12 77

Union Nationale des Anciens Combattants

Roger RINALDI
34, rue de la Tuilerie - 25500 MONTLEBON
03 81 67 25 50
rogerraymonde.rinaldi0607@orange.fr

Vétérans du Foot

Fabrice PIERREL
21, rue de la Sablière - 25500 MONTLEBON
03 81 67 51 67 / 06 89 42 62 01
pierrelfabrice@orange.fr

MARIAGES

JOLY Dominique et MYOTTE-DUQUET Mary-Line, le 16 avril 2016
BOUYRAT Pascal et ZILIO Nathalie, le 25 juin 2016
CELESTE Cédric et CAILLE L'ETIENNE Priscillia, le 16 juillet 2016
PUGIN Ludovic et BILLOD Mélanie, le 20 août 2016
VEAL Puttirat et KLEIM Christine, le 10 septembre 2016
ARDOUIN Christophe et HOVASSE Christelle, le 17 septembre 2016

NAISSANCES

ROUX Alyssa Marie Anny, née le 3 janvier 2016
FORGERON Maël Félix Sacha, né le 9 janvier 2016
LAMBERT Mélie, née le 24 janvier 2016
RENAUD Mayeul Roland Béatrice, né le 5 février 2016
REUILLE Lucien Julien Célia, né le 13 février 2016
ROUSSÉ Charly Damien, né le 24 février 2016
RENAULT VAUCHEROT Nylan Jacques Gérard, né le 3 mars 2016
BILLOD Abbygaël Marie, née le 20 avril 2016
BICHET Mendy, née le 10 mai 2016
LABOUREY Méline Mathilde, née le 29 mai 2016
MICHALET Sacha Olivier, né le 1^{er} juin 2016
ROGNON Théo Henri Jean-Marie, né le 14 juin 2016
PARROD Hugo Régis Dominique, né le 22 juin 2016
BRIDE Samuel Jacques Michel, né le 20 septembre 2016
LAMIDEY Chloé, Lucie, Arielle, née le 5 novembre 2016
ROY Naëlle Mégane, née le 8 novembre 2016
POLATLI Léna, née le 1^{er} décembre 2016
BARRI Aya, née le 13 décembre 2016

DÉCÈS

BOURDENET Jacques, décédé le 10 janvier 2016
BROUSSEAU Yves, décédé le 20 avril 2016
WENGER Camille, décédé le 23 mai 2016
JEANNERET DE LA COUDRE Claude, décédé le 2 juillet 2016
BOUCARD Marilyne, décédée le 10 décembre 2016
BOBILLIER Charles, décédé le 19 décembre 2016

COMITÉ D'ANIMATION DE MONTLEBON

Comme vous avez pu le lire dans le précédent bulletin, paru cet été, le Comité d'Animation a réussi, malgré la neige, à organiser sa traditionnelle foire du 1^{er} mai, et l'opération Village propre en avril sous la pluie.

21^e BOURSE DES COLLECTIONNEURS

Dimanche 16 octobre, pour ne pas faillir à la tradition, **Chantal Berçot**, venue tout spécialement de Chécy avec son mari, a gentiment accepté notre invitation et a exposé quelques-unes de ses aquarelles représentant des natures mortes ou des paysages du Val de Morteau.

Le public fut nombreux cette année, la collection de photos des écoliers et écolières de Montlebon de 1910 à 1960, appartenant à **Alain Jacquet**, ayant eu un vif succès auprès des Belmontois.

Michèle Laffly (au centre sur la photo) passionnée cartophile de Morteau exposa de belles cartes postales anciennes sur le thème de Sainte Catherine et ses coiffes en dentelle, et les philatélistes ont pu découvrir une exposition de timbres sur les champignons.

Quant à la quinzaine de personnes, commerçants ou particuliers, participant à cette Bourse, ils étaient satisfaits, la plupart ayant réalisé de bonnes affaires, en vendant, achetant ou échangeant divers objets de collection : cartes postales, monnaies, timbres, disques, etc... En fin de journée eut lieu le tirage de la tombola, faite de cartes postales numérotées et parmi les nombreux gagnants, M. Comola,

de Baume-les-Dames, remporta le premier prix : une aquarelle représentant le Charron à la Voie Bournez, offerte par Chantal Berçot, que nous tenons à remercier chaleureusement.

OPÉRATION BRIOCHES

Plus de 4 400 euros ont été collectés en octobre 2016 (presque autant que l'an dernier). Merci à toutes les personnes ou associations ayant participé à cette bonne cause et aux généreux donateurs.

TÉLÉTHON À MONTLEBON

Pour la dix-huitième année, le Comité d'Animation a tenu son stand de jeux en bois : « Jeu du Roi » et « Pousse-palets » les 2 et 3 décembre sous un chapiteau sur la Place des Minimes. Nous remercions toutes les personnes qui se sont impliquées lors de cette grande manifestation.





APPAT (Association Pour le Partage Avec tous)

L'APPAT continue son chemin et reste une association très importante au sein de notre village mais qui ne pourrait vivre sans votre présence et votre participation.

Que de bons moments encore passés avec notre traditionnelle Descente d'alpage, la 13^e cette année.

Malgré la pluie et le froid, **1 300 personnes ont assisté au défilé et 500 se sont restaurés sur place le midi et pas moins de 400 repas le soir.**

Un grand merci à tous les bénévoles et aux différents participants du défilé.

Cette année, les dons effectués :

- 2500€ à l'**Adapei** pour la classe UE TED de Montlebon
- 2400€ à **Kovapamina Fivatama** à Tamatave Madagascar (Vannerie + école)
- 2000€ à **Graine de développement** à Bordeaux pour les enfants du Togo
- 500€ à **Voir au Togo** à Besançon pour les non-voyantS au Togo

Nous remercions les amis des Fontenottes de nous avoir permis de vendre la vannerie de Madagascar dans le but d'aider l'association Kovapamina (salaire pour les femmes de pêcheurs permettant aux enfants d'aller à l'école).

Vous pouvez à tout moment nous contacter si vous voulez jeter un œil à notre nouvelle collection de vannerie.

Pour l'année 2017, nous fêtons les 30 ans de l'association avec un son et lumière, réalisé par notre ami Bourvil, qui aura lieu du samedi 8 au dimanche 16 juillet.

Pour nous contacter :

appatmontlebon@gmail.com / www.appatmontlebon.com

Facebook : [appat montlebon](#) / Tél. 07 70 25 30 83

L'APPAT C'EST VOUS !



TÉLÉTHON 2016



Depuis plusieurs années maintenant, le Téléthon est devenu incontournable dans notre région et plus particulièrement dans le Val de Morteau. Chaque année à la même époque, les bénévoles se mobilisent, les associations collaborent ensemble, les communes se serrent les coudes. Tout est mis en œuvre pour récolter un maximum de dons tout en faisant la fête.

Cette année, cette lourde organisation revenait à notre commune et plus précisément au comité de pilotage composé de Jean Garreau, Agnès Dejardin, Alain Jacquet, Fabienne Fusillier, Hervé Monney, Renée Vernier, Daniel Kaczmar, Angela Pallero, Didier Reuille, Sylvain Julliard et Denis Tschirky.

De longs mois de préparation, de nombreuses réunions pour implanter, animer et faire vivre ce Téléthon.

Félicitations à ce comité, aux associations, aux bénévoles ainsi qu'au personnel communal pour le temps consacré à cette grande cause.

L'implication de chacun a permis de faire de ce Téléthon une nouvelle réussite et ce ne sont pas moins de 49 000 € qui ont été récoltés grâce à vous tous, lors de cette édition 2016.



LES AMIS DES FONTENOTTES

Encore une année qui a amené les Amis des Fontenottes à s'investir dans diverses animations.

C'est l'association qui a assuré l'organisation des repas servis à la salle des fêtes au cours de la foire du 1^{er} mai. Au cours de l'assemblée générale, l'association a élargi son comité en accueillant de nouveaux venus. Ce comité a décidé d'apporter son aide à la création de la classe pour autistes de Montlebon en faisant un don pour l'achat de matériel.

Un après-midi de mai, toutes les bonnes volontés se sont retrouvées pour effectuer le nettoyage de printemps à l'église des Fontenottes. Un goûter a été servi aux participants en fin d'après-midi.

Par une belle journée d'automne, la fête a commencé de bonne heure par une randonnée VTT sur les hauteurs de Montlebon, bien organisé aux dires des participants. Pendant que les sportifs découvraient le paysage, l'**Abbé Michel Jeanpierre** célébrait la messe devant une nombreuse assemblée. Cette messe était rehaussée par la présence de l'**Echo de la Montagne** et de la **chorale Ladomisol**.

Sitôt l'apéritif servi, de nombreuses personnes se mettaient en place pour aller chercher leurs plateaux repas. Qui dit **fête des Fontenottes** dit file d'attente devant le self!

La journée fut ponctuée par les animations habituelles : courses de chevaux, jeu du Roi, jeux pour enfants, maquillage, buvette, crapés, merguez, pêche à la ligne, promenades en calèche, etc...

L'après-midi, le champ de moisson, la récolte, le battage du blé, les moulins à farine, puis la cuisson du pain a

attiré les spectateurs. Des passionnés ont su faire revivre les gestes ancestraux de nos anciens, avec du matériel d'époque devant un public enthousiaste. Les spectateurs sont repartis heureux avec un petit sac de farine ou un pain cuit au four à bois.

Innovation à la fête : le paiement par carte bancaire a été mis en place avec succès ; nous renouvelerons l'opération.

Au cours du repas des bénévoles, nous avons voulu remercier tout spécialement **Charly, Bernard et Patrick** qui nous viennent de Suisse avec leur matériel et leur savoir-faire pour animer la fête. De vrais magiciens de la mécanique qui savent mettre en valeur leurs machines et celles de Joseph. Ils sont toujours les bienvenus.

Les projets ne manquent pas ! De nouveaux travaux ont été effectués aux Fontenottes : le toit de la cure a été refait à neuf par l'entreprise Rognon du Mont Dessus en partenariat avec la commune.

La sacristie est vraiment vétuste ; l'association met en place les travaux nécessaires à sa réfection.

Durant le Téléthon, les membres des Amis des Fontenottes ont participé au bon déroulement de l'évènement. Remercions les adhérents de l'association ainsi que tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour la réussite de nos manifestations ; quelques 110 personnes se sont investies pour la fête.

Nous vous donnons rendez-vous pour nos prochaines manifestations, en particulier le 24 septembre 2017 pour la fête annuelle.





FERME EN FÊTE

Le 11 septembre dernier, le Hameau des Vuillaumiers était en effervescence. **Les jeunes agriculteurs du Val de Morteau** avec à leur tête **Florian Monney** organisaient le **concours de jeunes pointeurs**. Montlebon était le lieu d'accueil, le GAEC des Vuillaumiers a été retenu comme lieu de la manifestation.

Ces jeunes agriculteurs se sont affairés pendant plusieurs jours pour préparer l'exploitation à recevoir les concurrents du concours et les visiteurs. Le jour J, les concurrents devaient noter une vache sur sa mamelle, ses aplombs, sa profondeur de bassin, sa taille...

Ce sont pas moins du **60 concurrents de 6 à 25 ans** qui ont participé dans différentes catégories, jeunes pousses, juniors, seniors.

De nombreux visiteurs professionnels ou curieux ont pu découvrir cette ferme, son histoire, son activité, le matériel de fenaison, le cheptel et même assister à une naissance !...

Cette journée conviviale autour d'un repas réalisé par les jeunes agriculteurs a permis à tous de passer un agréable moment dans un cadre bucolique sur les hauteurs de Montlebon.

Bravo aux jeunes agriculteurs et à tous ces bénévoles qui ont permis la réussite de cette manifestation. Une chose est sûre la relève des exploitations du Val est assurée !...





CROSS DÉPARTEMENTAL DES POMPIERS

Le samedi après-midi 5 novembre a eu lieu sur notre commune le cross départemental des sapeurs-pompiers du Doubs.

Celui-ci était organisé par les 4 centres d'intervention et de secours du Val de Morteau (Morteau, Grand'Combe-Châteleu, Les Gras, Villers-le-Lac)

Cette compétition est une épreuve qualificative pour le championnat de France des Sapeurs-pompiers.

Notre commune a été choisie par rapport aux infrastructures disponibles pour un tel événement (Vestiaires, parking, salle du boulodrome, plateau sportif)

Les parcours furent délimités dans le secteur du stade de foot. Au départ, environ 502 inscrits garçons et filles dont 200 jeunes sapeurs-pompiers. L'ensemble de ces sportifs vient environ d'une trentaine de centres d'intervention du Doubs.

Malgré une météo très pluvieuse, cette épreuve fut une belle réussite. Tous les participants ont pu se retrouver après l'effort au boulodrome, pour la remise des récompenses des plus jeunes (12 ans) aux vétérans. Félicitations à eux.

Ce fut un plaisir pour la commune de pouvoir mettre à disposition ses infrastructures et permettre que cette épreuve sportive puisse se dérouler dans notre village.



SKI CLUB VAL DE MORTEAU

SKI ALPIN

- **Le Meix Musy tout droit**

Il a eu lieu cette année le 9 octobre 2016.

C'est une **course pédestre de montagne** en ligne de 6,5 km avec un dénivelé positif de 550 m qui relie Sobey au Meix Musy.

Pendant que les grands gravissent la montagne, les petits s'affrontent lors de courses de diverses longueurs au Meix Musy.

- **Le « parallèle » du Meix Musy**

Cette course est ouverte à tous (de 5 à 95 ans), elle permet de s'initier à la compétition, elle a eu lieu le dernier jour d'ouverture des pistes.

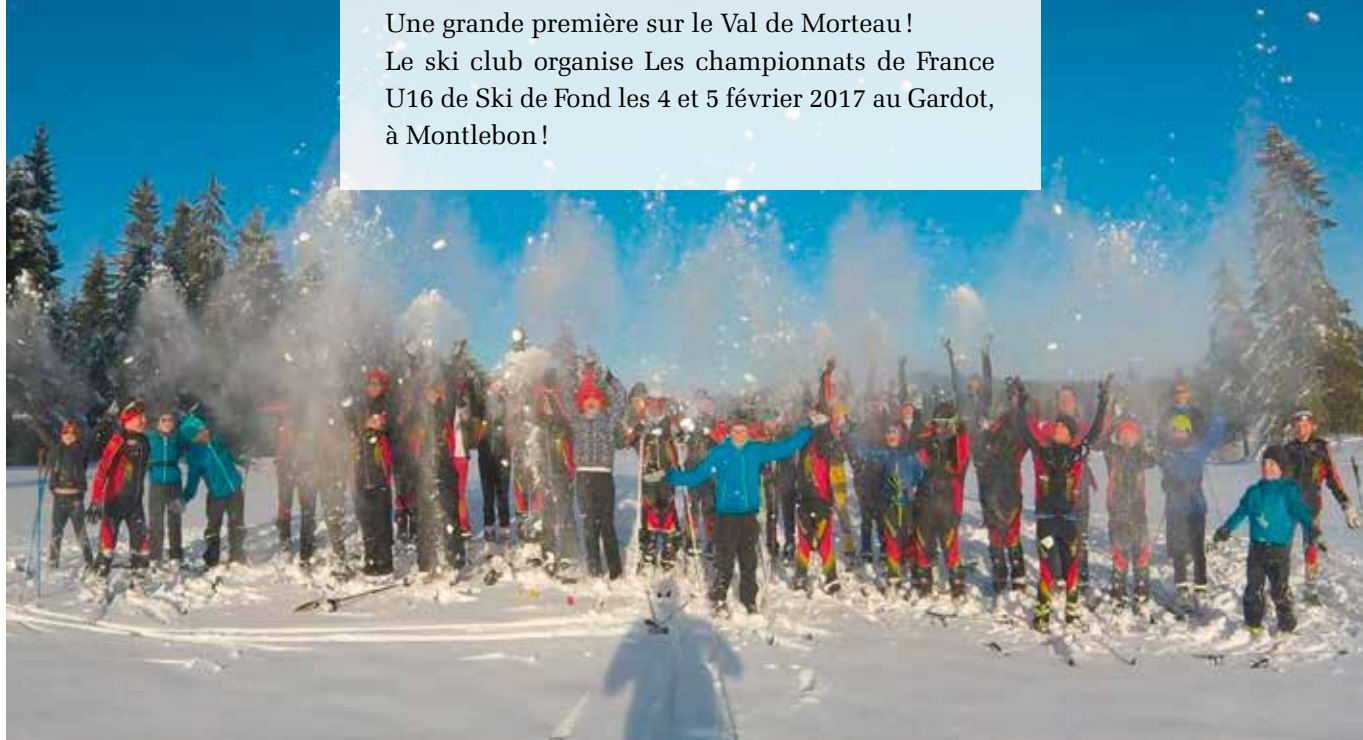
Une quarantaine de skieurs y ont participé.

En 2017, le « parallèle » sera reconduit et étoffé !
La date sera confirmée ultérieurement dans la presse et sur le site du ski club : www.scvm.fr.



SKI DE FOND

Une grande première sur le Val de Morneau !
Le ski club organise Les championnats de France U16 de Ski de Fond les 4 et 5 février 2017 au Gardot, à Montlebon !



LE CLUB DE MARCHÉ EST TOUJOURS BIEN PRÉSENT

Depuis le temps qu'on sillonne le val et ses environs il y a toujours des petits coins méconnus pour certains.

Vous avez envie de bouger, prendre un bol d'air...

Venez nous rejoindre nous partageons de bons moments sur les sentiers, en raquettes, plusieurs sorties à la journée ou sur 2 jours. On associe aussi du festif autour d'une bonne table au resto, une fondue, des goûters, un pique-nique, le tout dans une bonne ambiance.

Rendez-vous le mardi 13h30 pour les plus hardis. Le mercredi même heure sortie plus facile plus courte sans trop de dénivelé. Ouvert à tous.



Pour tout renseignement :

• Pour le mardi
Tél. 03 81 67 15 02

• Pour le mercredi
Tél. 03 81 67 43 64



PÉTANQUE

Le club fonctionne très bien. Nous vous informons que le boulo-drome est ouvert à toutes les personnes qui désirent pratiquer la pétanque tous les mercredis de 13h à 19h.

Ce club a besoin de progresser, actuellement nous avons une quarantaine de licenciés.

Cette année nous avons organisé un **championnat départemental** triplettes mixte avec succès (52 équipes), plus 21 l'après-midi.

Au mois de juillet, **la Coupe Nappo** (créateur du club) et un concours sauvage malgré le mauvais temps. À renouveler en 2017.

Nous comptons bien augmenter le nombre de licenciés : pour toutes personnes intéressées, contacter le président.

Les 22 et 23 avril prochains pour le salon des vins nous vous attendons nombreux.

Nous avons mis en place des séances d'initiation à la pétanque pour les enfants du périscolaire, merci à tous nos bénévoles ainsi qu'aux accompagnatrices.

Les enfants se font plaisir.





CLUB DE JUDO

Trente licenciés entre 4 et 12 ans s'entraînent le lundi soir en deux groupes sur les tatamis avec **Adrien Dornier** notre entraîneur diplômé apprécié de tous depuis 2008.

Tous sont motivés pour défendre les couleurs du club lors des différentes compétitions amicales de la région. *Un grand merci à Adrien qui suit ses élèves lors de ces manifestations.*

De plus, depuis début septembre, le club a décidé d'ouvrir une session Judo Loisir Ados-Adultes le mardi de 20h00 à 21h30. Aujourd'hui nous comptons une dizaine de licenciés de tous niveaux, dont quatre débutants, qui n'avaient jamais enfilé de kimono !

N'hésitez pas à venir essayer gratuitement cette discipline un mardi de votre choix dans une ambiance très conviviale.



Venez encourager nos judokas lors de notre compétition interclubs qui se déroulera le 19 mars 2017 au gymnase du collège à Morteau.

Depuis cette année les judokas ont le plaisir de s'entraîner dans le dojo au-dessus de la salle des fêtes. Après quelques travaux pour améliorer la sécurité des pratiquants, nous sommes très heureux d'avoir enfin une salle adaptée à notre activité.

Le club ainsi que tous les participants remercient la municipalité pour sa participation à l'achat de nouveaux tapis et l'équipement des vestiaires.

Pour tous renseignements

M. Bournez Maxime : 06 76 38 60 00

M. Grosjean Sébastien : 06 76 75 62 51



L'ABPE : L'ASSOCIATION BELMONTOISE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Comme son nom l'indique, notre association a pour vocation de soutenir l'école et les enfants scolarisés de Montlebon. Nous finançons quelques sorties et équipements (skis, tricycles...), organisons le célèbre «Fort Boyard» de fin d'année, et apportons notre soutien aux événements de la commune (Descente d'Alpage, foire du Premier Mai, Téléthon...). Bien sûr, toujours dans l'optique de passer du bon temps ensemble, rencontrer de nouvelles personnes, et s'échanger des bons plans pour nos chères têtes blondes.

Cette année encore, les instituteurs ont de beaux projets éducatifs et idées de sorties. Pour les aider, nous avons préparé un joyeux cocktail d'événements. À vos agendas !

- Samedi 3 décembre 2016 : **Téléthon**. L'ABPE tiendra un stand de maquillage et vente de bonbons (le bénéfice sera entièrement reversé au Téléthon).
- Samedi 11 mars 2017 : **Soirée déguisée**, ouverte aux petits comme aux grands. Qui gagnera le concours du plus beau costume fait main ? Salle des fêtes de Montlebon, dès 19h. Boissons et petite restauration sur place.
- Samedi 13 mai 2017 : **Vente de fleurs de printemps** et plants de légumes, sur la place de Montlebon, de 9h à 12h. Les saints de glace seront passés, il sera grand temps de penser à votre jardin, potager, ou vos plantes de balcon.

Vendredi 30 juin : **Fort Boyard** après le spectacle d'école des enfants. Boulodrome de Montlebon.

Pour le plaisir des papilles, nous vendons aussi pour certaines occasions (Halloween, Saint-Nicolas, Pâques) des **viennoiseries à la sortie de l'école**, ainsi que des **sablés de Noël** en décembre. Merci au boulanger de Montlebon qui s'associe à l'ABPE et nous confectionne ces petites douceurs pour vendre au profit de l'association.

... ET N'OUBLIONS PAS LE RECYCLAGE !

Tous les premiers samedis du mois, de 9h à 12h, nous collectons vos papiers à recycler, derrière le périscolaire (entrée vers les vestiaires du foot), dans la joie et la bonne humeur ! N'hésitez pas à venir nous apporter votre papier à recycler, catalogues, magazines...

Pour toutes ces manifestations, nous avons besoin de votre aide et d'un peu de votre temps !

Contactez-nous par mail : abpe.montlebon@gmail.com, ou appelez notre président Maxime Bournez : 06 73 21 15 26

BILAN PLUS QUE POSITIF POUR LE TRI DES PAPIERS 2015-2016

16 tonnes de papier récolté

1100€ de gagnés

Merci à tous les participants !



LES VANNERIES DE MADAGASCAR

Tout au long de l'année, l'APPAT aide l'association Fivapamina.

Fivapamina est une association de femmes de pêcheurs. Elle est créée officiellement en 1992 par 6 femmes (dont Sœur Odile Rougnon-Glasson) soutenues par une organisation catholique internationale (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement).

Aujourd'hui, 60 femmes y travaillent. C'est grâce aux succès de leurs articles de vannerie que l'association a pu accueillir un plus grand nombre de femmes.



Pour retrouver ces vanneries, vous pouvez nous contacter au 07 70 25 30 83 ou par mail appatmontlebon@gmail.com



SOUTENIR LES FAMILLES DE PÊCHEURS

Les femmes ont commencé à faire de la vannerie dans le but d'améliorer leurs ressources familiales. En effet leurs maris, des pêcheurs, travaillent dans des conditions difficiles et ne parviennent pas toujours à obtenir un revenu suffisant pour vivre dignement et permettre à leurs d'enfants de suivre une scolarité.

Les femmes produisent des vanneries fabriquées en fibres végétales comme « le penja » ou « le rabane ». Il est partagé ou aplati et ses fibres sont teintées dans une solution composée d'eau, de sels et de colorants. Les tiges sont ensuite séchées à l'ombre puis tressées. Et ensuite vernis pour que la couleur dure plus longtemps.

Un designer français, en partenariat avec solidar'monde est venu organiser un atelier de créativité pour les aider à créer de nouveaux produits dans le respect de la culture malgache.

ASSOCIATION AUTOUR D'UN JARDIN

L'année 2016 a vu croître notre nombre d'adhésions passées à 31 depuis la rentrée. Autour d'un jardin est une petite association qui pousse!

C'est toute la signification d'un jardin. On y sème des graines. Après quelque temps de patience, de soins, elles germent et les plantes sortent de terre.

On récolte alors les fruits : le plaisir de partager, de rire, de travailler ou de voyager ensemble, de faire de belles expos... la vie, quoi!

Le jardin de fleurs est à présent en pleine maturité. Il permet ainsi aux responsables de l'église de la fleurir.

M. Betschen nous a passé le relais pour continuer de cultiver un jardin potager : nous l'avons fragmenté en petits carrés afin de l'utiliser avec les enfants. Malgré la météo, ces derniers sont repartis avec une belle récolte. Avec le soutien financier de la municipalité, nous avons créé un jardin de petits fruits : groseillier, maquereaux, cassissier... et nous avons planté un mirabellier avec les enfants autistes de la classe UETED de l'école de Montlebon.

Un autre jardin requiert nos soins : **le jardin des Belles rencontres à l'EHPAD de Morteau** où se retrouvent les résidents, les enfants du centre de loisirs de la MJC et les adultes de l'ADAPEI.

Notez dans vos agendas le dimanche 4 juin 2017 notre Troc et trocs de plantes dans le couvent des Minimes.

Suivez cette actualité sur notre blog : autour1jardin.canalblog.com.

Sans oublier nos ateliers floraux et créatifs, nos cours de taille ou de greffe d'arbres fruitiers tout au long de l'année.

Contact :

16 rue des Coquillards • 25500 Montlebon

03 81 67 44 88

autourdunjardin@free.fr

autour1jardin.canalblog.com

*« Un bon jardinier plante
toujours trois graines :
une pour les vers de terre,
une pour le mauvais temps
et une pour lui. »*

Pamela C. Collins - Extrait du livre *Le jardin philosophe*.



CHORALE LADOMISOL

Le but essentiel de notre association est l'**animation bénévole et régulière à tout office religieux et activité profane** située dans notre commune. Ladomisol participe également à des activités à l'extérieur de Montlebon.

Nous avons notre Assemblée générale en janvier de chaque année. Nous organisons également en début d'année notre loto annuel qui nous permet de faire face à nos dépenses. Le premier dimanche de mai de chaque année nous participons au rassemblement des chorales du Haut-Doubs horloger où se rencontrent 500 choristes qui animent la célébration liturgique le matin et donnent une audition l'après-midi. Nous nous rencontrons aussi

pour partager des moments de convivialité autour de la galette des rois, d'une fondue, ou d'un repas le soir du rassemblement des chorales etc...

Les répétitions ont lieu chaque vendredi de 20h30 à 22h pour la formation religieuse et deux mardis de chaque mois de 20h30 à 22H00 pour la formation profane.

Pas besoin d'être virtuose ni de savoir le solfège pour nous rejoindre. Il suffit d'aimer chanter. Vous pouvez contacter :

Catherine Reuille au 03 81 67 38 14

Gilles Bourgeois au 03 81 67 33 50 et 03 81 83 43 27

NOS ACTIVITÉS EN 2016

- Assemblée Générale le 15 janvier
- Loto le 13 mars
- Concert Rétina le 10 avril à Pierrefontaine-les-Varans avec la chorale La Pastourelle de Pierrefontaine et la chorale de Mandeure
- Participation au Rassemblement des chorales liturgiques du Haut-Doubs horloger à Maiche le 1er mai et à l'audition de certaines chorales l'après-midi
- Concert à l'hôpital de Morteau le 21 mai
- Sortie annuelle à Saint Ursanne (Suisse) le 28 août
- Participation à l'opération Brioches en octobre au profit de l'ADAPEI de Morteau
- Participation fin novembre et début décembre au Téléthon à Montlebon



NOS PROJETS EN 2017

- Assemblée Générale le 06 janvier
- Loto le 12 mars
- Participation à la foire du 1er mai à Montlebon
- Participation au Rassemblement des chorales liturgiques du Haut-Doubs horloger à Maiche le 7 mai et à l'audition de certaines chorales l'après-midi
- Sortie annuelle le 28 août
- Participation à l'opération brioches en octobre au profit de l'ADAPEI de Morteau

CLUB DE VANNERIE

Le club a rendez-vous tous les mardis après-midi de 14h à 17h à la salle des sociétés de Montlebon. Les nouvelles adhérentes sont les bienvenues(us). Elles peuvent nous apporter d'autres idées, les échanges sont toujours bénéfiques.

Nous apprécions toujours nos rencontres pour confectionner nos objets utiles ou décoratifs. Comme chaque année nous terminons par une petite sortie locale, cette année nous avons visité la maison CORNU à Fontain, fabrication de biscuits apéritifs suivie d'une dégustation. Si le club vous tente, venez nous rencontrer un mardi en toute simplicité seulement pour découvrir ce qui se réalise et pour le traditionnel café, gâteau.



Perrindomi@yahoo.fr • 0381671518



INITIATION AU PATCHWORK

Dans les nouveaux locaux au 1^{er} étage
de la Mairie de Montlebon.

**Rencontre les MERCREDIS
toutes les 3 semaines
de 14h à 17h30**

Première séance : le 19 octobre

Renseignements :

Claude Pugin
03 81 67 53 85
Jasmine Rougnon-Glasson
03 81 67 45 29

ECHO DE LA MONTAGNE

L'année 2016 a commencé en fanfare pour l'Echo de la Montagne.

Notre orchestre s'est produit avec nos amis de l'Harmonie Municipale de Morteau à l'occasion de leur traditionnel **carnaval de Mi-Carême**. Un moment festif et très apprécié des enfants, mais aussi des plus grands, qui ont laissé éclater leur talent créatif de costumiers sur le thème du Cirque.

Chaque année, notre association propose un **stage durant les vacances de Pâques**. Celui-ci est un des temps forts de l'année. Il concerne plus particulièrement l'orchestre des jeunes mais aussi tous les musiciens en apprentissage d'un instrument.

Pendant deux journées, ils travaillent sans relâche pour préparer un concert sur un thème original : cette année le ZOO.

Grace à l'investissement de nos «grands jeunes» qui les guident, les musiciens débutants se sentent en confiance et prennent de plus en plus de plaisir à jouer. Le concert de clôture, qui a fait salle comble, a présenté aux parents et aux proches le fruit de leurs efforts.

Notre Orchestre junior a été particulièrement sollicité cette année.

Fin avril, pendant le **Festival annuel des Orchestres de jeunes du Haut Doubs à Grand-Combe-Châteleu**, nos 32 jeunes ont présenté leur programme devant un public conquis et les deux auditeurs professionnels... un petit air italien flottait dans l'air !

Début juin, ils ont ouvert le **concert de printemps de l'orchestre senior** en proposant un programme très technique qui a ravi l'Harmonie de Baume les Dames, qui était notre invité d'honneur.

Leur participation à «Vendredis en harmonies» à Audincourt, festival ciblé sur les ensembles musicaux de jeunes, a clos la saison musicale pour nos jeunes musiciens.

Outre l'orchestre des jeunes, l'actualité des seniors n'a pas démerité.

Comme tous les ans, nous mettons un point d'honneur et un grand plaisir à participer aux événements annuels rythmant la vie de notre commune.

Ainsi, les traditionnelles cérémonies de commémoration, fêtes patronales, fête de Derrière-le-Mont, fête des Fontenottes, fête de la sainte Cécile, participation au Téléthon ont rassemblé nos troupes pour des moments conviviaux exceptionnels.

Une année musicale ne serait pas complète sans parler de nos membres honoraires. Encore une fois, vous nous avez accueillis très chaleureusement dans vos foyers, pour partager un petit moment musical et nous permettre de continuer à faire vivre notre association grâce à vos dons. Merci encore de votre soutien et de votre présence bienveillante à nos concerts.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 28 janvier 2017 pour notre assemblée générale et le dimanche 29 janvier pour notre traditionnel loto à la salle des fêtes de Montlebon.



Contact :

Sophie Oudot

6 rue de la marinière

25500 Noël-Cerueux

THÉÂTRE LES GASPACHOS

La saison 2016 a été marquée par une pièce «**Un Stylo dans la tête**» qui changeait de registre où les acteurs ont pris plaisir à donner toute la forme à cette histoire un peu rocambolesque d'un écrivain inspiré de la vie de ses amis proches. Tout ça avec une mise en scène remarquable de **Maria Bourgeois**.

Pour la saison 2017, la troupe a retenu une pièce de **Ray Cooney** «**Tout le plaisir est pour nous**» où toutes les portes claquent pendant 1h30 avec 9 acteurs, 5 femmes, 4 hommes qui vont prendre un malin plaisir à «s'éclater» dans une histoire pleine de rebondissements où la bonne humeur et le rire seront assurés. La pièce est mise en scène par **Bourvil** et interprétée par : **Lydie Vermot, Nadine Pugin, Marie Aude Pierrel, Joëlle Dewilde, Mélanie Pugin, Christophe Berthold, Christophe Duthy, Sébastien Mollier et Armand Dolcie.**

Sur le bulletin de 2014 on se plaignait du manque de la gent masculine sur les planches mais cette année est un cru tout à fait extraordinaire avec 3 nouvelles recrues dans la troupe :

- **Armand Dolcie**
- **Christophe Durty**
- **Christophe Jouffray**

Nous leur souhaitons la bienvenue et bon vent.

Un petit mot sur notre **Christophe Roy** national que les autres troupes nous envient, et qui nous cogite pour une énième fois une pièce pour les ados «**Les Gaspachoux**». Jouée en avant-première, elle concentrera tout le savoir-faire, le vocabulaire et ces petites choses que Christophe fait jongler pour donner naissance à une comédie digne de ce nom.



DATES DES REPRÉSENTATIONS

Les 18,19,25,26 février et les 4 et 5 mars 2017

Les samedis à 20h30 précises

Les dimanches 17h précises



Les gaspachos invitent toutes les personnes amoureuses de la comédie et qui ne se prennent pas trop au sérieux à venir nous retrouver. Vous pouvez nous contacter soit par téléphone 03 81 67 19 15 ou par mail lesgaspachos@gmail.com.

Le bureau a été renouvelé à notre assemblée générale de Juillet :

Président : Denis Vermot

Trésorier : Christophe Berthold

Secrétaire : Mélanie Pugin

SUALEMENTE « POUR LE BIEN ÊTRE DU CORPS ET DE L'ESPRIT »

Une association qui vise le bien-être par la mise à portée de mains d'activités zen.

Angela Pallero, Présidente de l'association depuis 2016, intervient dans des activités dédiées à la relaxation et au développement personnel.

Deux groupes de relaxation d'enfants du périscolaire de Montlebon ont pu participer à des séances de yoga, relaxation et méditation.

Un groupe de 3-6 ans et un groupe de 7-11 ans qui peuvent aller jusqu'à 19 enfants par séance. Un véritable moment initiatique du bien-être. J'ai misé sur l'amour de soi, le respect de soi, la respiration, les

massages mais aussi la découverte de la lithothérapie, des mandalas et de la méditation. Les enfants malgré leur très jeune âge ont été très réceptifs et en parlent beaucoup autour d'eux.

D'autres graines d'amour de soi ont été semées aussi chez les adultes avec un groupe de méditation le mercredi soir avec des femmes volontaires qui prenaient une heure par semaine pour se relaxer en petit groupe, se faire masser et s'initier aux mandalas. Le rituel bien-être commence à s'installer avec parcimonie chez les belmontois.

1^{er} SALON DU BIEN-ÊTRE MÉDECINES DOUCES ET NATURELLES

Les 24 et 25 septembre 2016 nous avons accueilli presque 1000 personnes pendant ces deux jours dédiés au bien-être. Montlebon a adopté la zen attitude pendant deux jours. Plus de 25 thérapeutes et exposants avec une trentaine d'ateliers et conférences, tous dédiés au développement personnel et le bien-être. Des exposants régionaux mais aussi venus d'ailleurs, la Suisse, l'Alsace, Bordeaux.

Pour l'année 2017 l'association Suavemente vous propose la 2^e édition du salon de Bien-être de médecines douces et naturelles à Montlebon en septembre. Compte tenu de la forte demande et du succès du 1^{er} nous souhaitons vous offrir un salon de cœur qui puisse accueillir encore plus de thérapeutes et d'espaces dédiés aux soins découverts personnalisés (massages, réflexologies) et aux conférences pour le bonheur de plus de personnes. Vous pouvez nous suivre sur internet www.salonbienetremontlebon.com ou sur facebook [suavementemontlebon](https://www.facebook.com/suavementemontlebon).



LE YOGA ARRIVE À MONTLEBON

La mairie de Montlebon nous accorde un espace pour des cours de yoga. Désormais les belmontois ont un espace Zen pour pratiquer le yoga à compter de janvier. Les inscriptions se font par mail : associationsuavemente@gmail.com ou par téléphone au 06 80 47 43 69.

Nous avons besoin de bénévoles pour le bon déroulement des activités à venir.

Dany Faivre, Anne Dupuis et Anabelle Ferreira seront très heureuses de vous faire intégrer une équipe qui vise le développement et la mise à disposition des techniques du bien-être.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants est un service proposé par la commune réservé aux particuliers, et qui s'effectue désormais **uniquement sur inscription** soit via la page d'accueil du site internet, par mail à contact@montlebon.fr ou par téléphone au **03 81 67 01 85**. **Pour être collectés, les objets doivent être sortis la veille au soir. La collecte a lieu du mois d'avril au mois d'octobre.**

Sont interdits à la collecte :

- les encombrants provenant de l'activité industrielle, commerciale ou artisanale
- les déchets verts : taille, gazon, souches d'arbres...
- les déchets de chantier : gravats, sacs de plâtre, ciment, radiateurs, appareils sanitaires, vitres...
- les produits explosifs : bouteilles de gaz (à rapporter en magasin)
- les produits toxiques : batteries, piles, pots de peinture pleins, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitement agricoles, fûts pleins de produits inconnus...
- les pneus, moteurs, pièces automobiles...

Ces déchets sont acceptés gratuitement, pour les particuliers, à la déchèterie du Bas de la Chaux aux Fins.



L'ÉCO-CITOYENNETÉ

Pourquoi réduire les déchets ?

Si l'un des enjeux est de maîtriser les coûts, c'est également une démarche environnementale puisque réduire les déchets à la source permet de :

- **Réduire les impacts** (émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'eau...) pour protéger l'environnement.
- **Faire face à l'épuisement des ressources naturelles** pour les préserver pour les générations futures.

Adoptez les bons réflexes, avec des gestes quotidiens qui préservent l'environnement.



PARKING COVOITURAGE

Le Conseil Municipal a décidé en octobre 2016 de valider **un parking de covoiturage derrière le cloître**, afin de désengorger le parking place des Minimes et laisser ainsi la priorité principalement à l'école, aux commerces, et aux offices.

Dans le cadre de ses missions, le Pays Horloger assure la signalisation de ces aires de stationnement et nous sommes en attente de panneaux. Dès que ceux-ci seront installés, notre parking deviendra **opérationnel le 1^{er} trimestre 2017**.

Le parking de la place des Minimes passera en zone bleue et les automobilistes qui ne respecteront pas les autorisations de stationnement pourront être verbalisés. Nous vous remercions d'en prendre bonne note et comptons sur le civisme de tous.



DÉPÔT DU VERRE

Notre commune dispose de deux lieux de dépôt du verre.

- Dans le centre du village à l'intersection de la rue des Creux et de la rue des Seignes.
- À l'extérieur du village, rue de Chinard, direction Derrière-le-Mont, lieu-dit la Combe Chagris.

Et d'un lieu de collecte des vêtements et chaussures, dans le centre du village à l'intersection de la rue de la Vigne et rue du Champs de Gaude (en face de la boulangerie)

Nous vous encourageons à utiliser ces moyens de recyclage, cependant nous constatons trop régulièrement que leurs abords ne restent pas propres. N'abandonnez pas sur place vos cartons ou caquettes de transport, ou autres débris.

Merci de votre collaboration.



loi montagne

Fondée sur l'idée que les politiques publiques doivent à la fois compenser les handicaps naturels et valoriser tout ce que la Montagne apporte à la Nation, le texte aborde de très nombreux sujets : la gouvernance de la Montagne, la vie quotidienne comme l'école ou la santé, les infrastructures notamment le numérique, la vie économique et en particulier l'agriculture et le tourisme... peu de domaines ont échappé au législateur.

SANTÉ

Plusieurs points ont été développés et intégrés dans la Loi Montagne afin de renforcer l'accès aux soins dans les zones de montagne.

- **Accès aux soins dans des délais raisonnables**

L'État peut autoriser, à titre expérimental et pour une durée maximale de trois ans, que le projet régional de santé s'attache à garantir aux populations un accès par voie terrestre à un service de médecine générale, à un service d'urgence médicale ainsi qu'à une maternité dans des délais raisonnables non susceptibles de mettre en danger l'intégrité physique du patient en raison d'un temps de transport manifestement trop important.

- **Cartographie des déserts médicaux**

Afin de mettre en cohérence la cartographie des déserts médicaux avec la réalité de la désertification en milieu montagnard, le Gouvernement devra remettre au Parlement un rapport établissant une nouvelle cartographie des zones de déserts médicaux en milieu montagnard.

- **Secours en montagne**

Dans le cadre de ses pouvoirs de police administrative, le maire peut confier à un prestataire public ou privé l'exécution matérielle des prestations de secours d'urgence aux personnes sur les pistes de ski.

ÉDUCATION

Dans les départements de montagne, la mise en œuvre de la **carte scolaire** devra permettre l'identification des écoles publiques ou des réseaux d'écoles publiques qui justifient l'application de modalités spécifiques d'organisation scolaire, notamment en termes de seuils d'ouverture et de fermeture de classe, au regard de leurs caractéristiques montagnardes, de la démographie scolaire, de l'isolement et des conditions d'accès par les transports scolaires.

Le Conseil départemental de l'Éducation nationale procède aux mêmes démarches concernant les collèges.

Le ministre chargé des transports devra conclure un accord avec les transporteurs nationaux destiné à assurer des conditions tarifaires spécifiques aux établissements scolaires organisant des classes de découvertes collèges.

NUMÉRIQUE

Le numérique, balbutiant il y a 30 ans à la création de la «Loi Montagne», fait désormais partie intégrante de notre quotidien.

La Loi Montagne veille également à :

- 1 Prendre en compte les contraintes physiques** propres aux milieux montagnards dans les procédures de mise en œuvre des investissements publics, en matière d'équipement, de raccordement ou de maintenance, notamment pour favoriser le déploiement du télétravail et la création des télécentres ;
- 2 Favoriser les expérimentations de solutions innovantes** de nature à améliorer la couverture des zones de montagne et reposant sur les différentes solutions technologiques disponibles. La pérennisation de ces expérimentations est conditionnée à l'accès à un niveau de service au moins équivalent à celui du standard technologique retenu sur le reste du territoire.
- 3 Développer des services numériques adaptés** aux besoins et contraintes spécifiques des populations de montagne, en priorité dans le domaine de la formation numérique et à distance. »

RADIOS LOCALES

L'État, dans les zones de montagne, met en œuvre une politique de nature à assurer le bon développement des radios locales dans les meilleures conditions économiques et techniques.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Afin de permettre leur déploiement rapide, les stations de téléphonie mobile construites en zone de montagne à compter du 1^{er} janvier 2017 ne seront pas imposées.





AGRICULTURE

La Loi Montagne conforte une meilleure prise en compte de la place de l'agriculture de montagne, qui bénéficie de soutiens spécifiques. Ces soutiens ont pour objectif de compenser les handicaps naturels de la montagne et comprennent, d'une part, une aide directe au revenu bénéficiant à tout exploitant agricole en montagne et proportionnée au handicap objectif et permanent qu'il subit et, d'autre part, l'accompagnement apporté aux constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et aux outils de production et de transformation.

Ces soutiens spécifiques à l'agriculture de montagne sont mis en œuvre dans le cadre d'une approche territoriale garantissant le **développement économique**, reconnaissant les diverses formes d'**organisation collective agricole et pastorale** et assurant le **maintien d'une population active** sur ces territoires.

- **Extension du droit de priorité** pour les agriculteurs locaux de montagne pour l'exploitation des pâturages de montagne tenus par des groupements pastoraux
- **Durée minimale de 5 ans** des conventions pluriannuelles de pâturage portée à 9 ans maximum
- Possibilité pour les GAEC de **participer à l'exploitation de pâturage** en tant que membre de qualité d'un groupement pastoral
- La gestion différenciée des nuisances occasionnées par les espèces non domestiques (comme les campagnols), en zone de montagne, doit intégrer la **protection des prairies permanentes**.
- Inscription dans le code de l'urbanisme, qu'en zone de montagne, **les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles doivent être particulièrement préservées** lorsqu'elles se situent dans les fonds de vallée.

TOURISME, ENVIRONNEMENT, URBANISME

Maintien des Offices de tourisme communaux pour les stations, par dérogation.

La loi encourage la **réhabilitation de l'immobilier de loisir** via des aides publiques pour les propriétaires s'engageant à réaliser des travaux de restructuration et de réhabilitation répondant à certaines conditions.

Une association nationale de coordination des sites nordiques sera créée. La définition des activités nordiques est harmonisée. Outre le ski de fond, elles intègrent les loisirs de neige non-motorisés autre que le ski alpin.

La procédure des unités touristiques nouvelles est modifiée. Elle substitue aux anciennes catégories d'UTN deux nouvelles catégories : les UTN structurantes et les UTN locales. Elle accroit, par ailleurs, la prise en compte de la réhabilitation de l'immobilier touristique par les documents d'urbanisme. Les constructions d'annexes de taille limitée seront autorisées (garages, piscines, abris de jardin etc.) autour des constructions isolées situées en zone de montagne.



STOCKAGE DE L'EAU

Une politique active de stockage de l'eau est favorisée pour un usage partagé de l'eau permettant de garantir l'irrigation, élément essentiel de la sécurité de la production agricole et du maintien de l'étiage des rivières, et de subvenir aux besoins des populations locales.

La gestion équilibrée de la ressource en eau ne fait pas obstacle à la préservation des moulins hydrauliques et de leurs dépendances, ouvrages aménagés pour l'utilisation de la force hydraulique des cours d'eau, des lacs et des mers, protégés au titre des monuments historiques, des abords ou des sites patrimoniaux remarquables.

DOTATIONS

Au niveau de la fiscalité pour les collectivités territoriales, la loi porte le principe que la dotation globale de fonctionnement devra **intégrer les surcoûts spécifiques induits par des conditions climatiques et géophysiques particulières en montagne et les services, notamment écologiques et environnementaux, que la montagne produit au profit de la collectivité nationale.**

LE PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DU DOUBS HORLOGER PROGRESSE

La commune de Montlebon, dans le cadre du Pays Horloger, est impliquée activement dans le projet de reconnaissance de notre région frontalière en « Parc naturel régional » (PNR).

QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Territoire rural habité, reconnu pour la richesse mais aussi la fragilité de ses patrimoines, tant culturels que naturels, un Parc naturel régional se distingue des parcs nationaux, centrés exclusivement sur la protection de la biodiversité. Le classement « Parc naturel régional » consacre en effet des espaces de vie et d'activités, dont les communes et acteurs locaux s'organisent pour définir ensemble un projet de développement durable à 15 ans, destiné à développer et valoriser le territoire dans le respect de son identité et environnement.

La démarche Parc est un outil au service d'un **développement harmonieux et global du territoire**, tant environnemental, économique, agricole ou touristique, et non un frein, qui repose sur la valeur contractuelle de sa Charte et le partenariat avec les acteurs locaux. « Convaincre plutôt que contraindre » telle est la devise des Parcs Naturels Régionaux.

UN DESTIN PARTAGÉ AVEC LA SUISSE

Le projet PNR vise en effet à faire reconnaître la valeur et les spécificités de notre territoire, mais aussi à **mieux travailler avec nos homologues suisses** sur de nombreuses problématiques communes, d'autant que nous partageons la même culture, des atouts naturels et économiques, et des projets sur une frontière naturelle magnifiquement incarnée par le Doubs.



LA PLUS-VALUE D'UN CLASSEMENT PNR

La construction d'un Parc naturel régional doit permettre d'accompagner le développement de notre territoire dans une perspective plus durable et innovante, en mobilisant notamment des moyens techniques et financiers plus adéquats à la mise en place de projets structurants. La plus-value d'une telle démarche réside enfin dans le regain d'image et d'attractivité, grâce à l'octroi d'un label connu et reconnu au niveau national mais aussi au-delà, dans toute l'Europe.

UNE DÉMARCHE TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE

Une importante démarche de travail est enclenchée depuis 2015, à laquelle tout acteur intéressé au devenir de notre territoire (élus des communes, acteurs socio-professionnels, associations, entreprises, citoyens...) peut participer. Plusieurs réunions et temps forts sont organisés régulièrement, pour partager d'abord un diagnostic du territoire, définir ensuite une stratégie d'action, et alimenter au final notre candidature que le Pays Horloger espère voir déposée et acceptée d'ici 2020, par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'énergie qui délivre ce classement.

L'implication de tous est nécessaire pour relever ce challenge d'avenir, tant au niveau des collectivités locales qui peuvent compter sur le soutien particulier de la Région Bourgogne-Franche-Comté, initiatrice de ce projet, qu'au niveau de la population et des acteurs locaux, qui les premiers doivent pouvoir s'approprier l'intérêt de cette démarche et la porter fièrement.

Pour toute information complémentaire et vous tenir informé des réunions de travail, nous vous invitons à consulter le site du Pays Horloger :

www.pays-horloger.fr / rubrique « projet de PNR ».



MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE MORTEAU : LOI NOTRE DU 7 AOÛT 2015

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions communautaires

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT), par délégation au PETR Pays Horloger
- Schémas de secteurs
- Acquisitions foncières d'intérêt communautaire
- Instruction des décisions en matière d'urbanisme

Sont d'intérêt communautaire : les acquisitions foncières relatives aux bâtiments et équipements relevant des compétences de la CCVM.

Actions de développement économique

- Zone d'activités du Bas de la Chaux
- Création, extension, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques (industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique) du territoire
- Pépinière d'entreprises
- Soutien aux projets de réhabilitation des friches industrielles
- Soutien à l'artisanat
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Soutien aux produits du terroir

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Sont d'intérêt communautaire : les activités commerciales relatives à des actions collectives à l'échelle du territoire : FISAC, carte de fidélité, union de commerçants intervenant à l'échelle communautaire, animations communes, équipements coordonnés.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

Traitement et valorisation de ces déchets délégués au syndicat mixte PREVAL Haut Doubs.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Soutien aux actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable
- Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, par délégation partielle au SYDED

Politique du logement et du cadre de vie

- Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Aide au logement conventionné

Politique de la ville

- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Soutien à l'insertion

Création, aménagement et entretien de la voirie

- Voirie d'intérêt communautaire
- Transports de personnes à la demande

Sont d'intérêt communautaire : les voiries de la zone d'activités du Bas de la Chaux et les voiries internes des zones d'activités, le parking du lycée, la gare routière du lycée et du collège.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement du 1^{er} degré d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire : le Centre nautique, le Gymnase du Lycée et du LEP, le Cinéma le Paris, le Musée de l'Horloger (futur équipement issu du regroupement du musée de la Montre et du musée de l'Horlogerie), les études prospectives sur le musée des Arts et Traditions Populaires de Grand'Combe Châteleu.

Action sociale d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire : le soutien au relais d'assistante maternelle (RAM), le soutien aux actions contractuelles de l'enfance et de l'adolescence (contrat enfance-jeunesse en particulier).

Assainissement

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif



Poste de refoulement des eaux usées vers la station d'épuration de Grand'Combe Châteleu

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Défense extérieure contre l'incendie : contribution au service départemental d'incendie et de secours

Aménagement numérique du territoire : création et gestion des infrastructures et réseaux, opération de montée en débit, activité d'opérateur d'opérateur. Compétence exercée par adhésion au syndicat mixte Doubs Très Haut Débit.

Soutien aux activités culturelles

Soutien aux activités scolaires du 1^{er} et second degré

Construction et entretien de bâtiments à usage administratif, locatif ou polyvalent : centre des impôts, casernes de gendarmerie, Centre Médico-Social.

Soutien à l'investissement de l'Hôpital de Morteau

Fourrière des animaux errants



- Le bâtiment des **Quatre saisons Le Gardot** devrait voir le jour premier semestre 2017. Des problèmes administratifs et techniques ont retardé le projet.

- La première pierre de la **nouvelle caserne du SDIS de Morteau** a été posée le 08 décembre dernier. Sa mise en service est planifiée pour l'été 2018. Ce bâtiment tant attendu devient une réalité.

- La CCVM a subventionné l'équipement de la **classe UETED de Montlebon** à hauteur de 4900 €.



Horaires d'ouverture de la Mairie :

**Du mardi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 45
et le samedi de 9 h à 12 h**



Merci à tous pour votre collaboration lors du Téléthon 2016.